



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/11/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	39

DATE DE LA CONVOCATION

05 novembre 2008

L'an deux mille huit, le 12 novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix, commune de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 05 novembre 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEAMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, ARTHUR, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, CADROT, PRIOUL, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, PATEYRON

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, CAPS, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mmes COULAUD, TRESMONTAN

MM ALABAY, SZCEPANSKI, DUPHOT, PATAUD, TIXIER

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, MARTIN

MM CHAPUT, LALANDE, MEUNIER, RABETEAU, LABORDE, LAKROUF

OBJET : ARRET DES COMPTES DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS »

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le budget annexe « Atelier Relais » a été ouvert lors de l'achat du bâtiment appartenant à la société BATICENTRE par la Communauté de Communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière, le 26 décembre 2001.

Ce bien immobilier a fait l'objet d'un contrat de crédit bail avec la SARL SEQUEIRA José et Fils du 26 décembre 2001 au 25 décembre 2007, date à laquelle l'entreprise est devenue propriétaire de la scierie.

Compte tenu de la vente du bien, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables notamment celles concernant la reprise d'immobilisation ont été réalisées.

En conséquence, il y a lieu de clôturer ce budget annexe et d'arrêter les comptes au 30 novembre 2008 après vérification de leur concordance avec les comptes du comptable public.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ accepte la clôture des comptes du budget annexe « Atelier Relais » au 30 novembre 2008
- ⇒ dit que le compte administratif sera voté après le 31 décembre 2008 au vu du compte de gestion 2008
- ⇒ autorise la reprise de l'excédent d'investissement dégagé par le budget annexe « Atelier Relais » au budget primitif du budget principal 2009
- ⇒ dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA

Bourgneuf, le 17 novembre 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD